

Avis de modification au programme de certification BNQ 2410-300
Produits utilisés comme abat-poussières pour routes non asphaltées
et autres surfaces similaires

Date	Objet
2013-06-14	Ajouts concernant la préparation des échantillons de produits liquides, non solubles dans l'eau (par exemple : les produits liposolubles) en référence à l'article 6.2 de la norme BNQ 2410-300/2009-10-01

À la suite de la consultation effectuée auprès des membres du comité du protocole de certification BNQ 2410 900/2010-01-12 correspondant au programme de certification cité en objet, une méthode de préparation des échantillons des produits liquides, non solubles dans l'eau (par exemple : les produits liposolubles), est ajoutée au 3^e tiret de l'article 6.2 afin de permettre l'analyse de ces produits.

Ces modifications prennent effet immédiatement, et ce, jusqu'à la prochaine édition de la norme.

Les échantillons de produits liquides, non solubles dans l'eau, doivent être préparés selon la méthode nommée Water-Accommodated Fraction (WAF), et ce, telle qu'elle est décrite ci-après.

a) Préparation

Le matériel utilisé doit être en verre. La taille et la forme du contenant de préparation doivent permettre de maintenir l'intensité du vortex et d'optimiser la surface de contact entre l'échantillon et l'eau. Le ratio hauteur du liquide (échantillon et eau) - diamètre du contenant doit être compris entre 1 et 2 et chaque préparation ne doit pas excéder 20 litres. Si le volume n'est pas suffisant pour permettre l'analyse de tous les paramètres demandés, plusieurs WAF peuvent être préparés.

Le ratio échantillon - eau doit être de 1-10 (poids-volume), c'est-à-dire, 10 fois plus d'eau que d'échantillon. L'eau utilisée doit être de l'eau distillée ou déminéralisée. L'eau est d'abord ajoutée au contenant et ensuite, l'échantillon est ajouté lentement dans l'eau.

b) Extraction

L'extraction se fait à la température ambiante. L'agitation doit créer un vortex équivalent à 30 % de la hauteur du liquide. Le temps d'agitation doit être de 24 heures suivi d'une période de décantation de 3 heures. La phase aqueuse du mélange doit être recueillie et servira pour les essais.

Il est à noter que, lorsque les essais exigés dans la norme BNQ 2410-300 sont faits sur la fraction recueillie à la suite de la préparation WAF, les résultats obtenus doivent être multipliés par le facteur de dilution utilisé lors de la préparation (facteur de 11).

La méthode de préparation nommée *Water-Accommodated Fraction* (WAF) doit être utilisée dans les conditions suivantes :

Article 4, 6.3.2, 6.3.3 et 6.3.6 : les échantillons de produits liquides, non solubles dans l'eau, doivent être analysés tel quel. Si l'analyse du produit tel quel ne permet pas d'atteindre le seuil significatif d'une substance chimique décrite dans la norme BNQ 2410-300 et la concentration maximale des règlements cités dans cette norme, la méthode de préparation WAF doit être utilisée.

Article 6.3.4 : Le niveau de toxicité doit être déterminé selon la méthode SPE 1/RM/24 sur des échantillons tels quels ainsi que sur des échantillons préparés selon la méthode WAF. Le niveau de toxicité le plus élevé déterminera si les essais décrits dans l'article 6.3.4 doivent être faits sur des échantillons tels quels ou sur des échantillons préparés selon la méthode WAF.

Pour les échantillons ayant une unité toxique inférieure à 10, lorsqu'analysés selon la méthode SPE 1/RM/24 (échantillon analysé tel quel et préparé selon la méthode WAF), les essais décrits à l'article 6.3.4 n'ont pas à être faits. La cotation pondérée de 1 300 est alors attribuée.

Article 6.3.5 : les échantillons de produits liquides, non solubles dans l'eau, doivent être analysés tel quel.

Article 6.3.7 : les essais décrits doivent être faits sur les échantillons tels quels et sur des échantillons préparés selon la méthode WAF. Le niveau de toxicité aquatique le plus élevé doit être retenu pour obtenir la cote correspondante.

Article 6.3.8 : les échantillons de produits liquides, non solubles dans l'eau doivent être analysés tel quel pour les essais SPE 1/RM/43 et EPA/600/3-88/029 « Lettuce Seed Germination Test » (*Lactuca sativa*).

L'essai EPA/600/3-88/029 « Lettuce Root Elongation Test » (*Lactuca sativa*) doit être fait sur des échantillons tels quels ainsi que sur des échantillons préparés selon la méthode WAF. Le niveau de toxicité le plus élevé doit être retenu.

Article 6.3.9 : les essais décrits doivent être faits sur les échantillons tels quels et que sur des échantillons préparés selon la méthode WAF. La réponse la plus élevée doit être retenue pour obtenir la cote correspondante.

Personne à contacter pour de plus amples renseignements :

Jean Couture
Bureau de normalisation du Québec
Cell. : 581 989-9523
Courriel : jean.couture@bnq.qc.ca